



ASSOCIATION DE LA
CONSTRUCTION DU QUÉBEC

Relations du travail

Fiche du métier

Mécanicien / Mécanicienne de machines lourdes



DESCRIPTION DU MÉTIER

- Répare et entretient des grues, des pelles, des niveleuses, des épandeurs, des rouleaux, des tracteurs, des camions hors route, de même que tout équipement ou machinerie de construction motorisé, fixe ou mobile servant à des fins de terrassement, de manutention ou d'excavation.¹

¹ *Carrières Construction*, édition 2019-2020, Direction des affaires publiques et des communications, Commission de la construction du Québec, en ligne : https://www.cq.org/-/media/Project/Ccq/Ccq-Website/PDF/Communications/Metiers/metiers_occupations.pdf (consulté le 4 novembre 2020).

CONDITION D'ÉMISSION D'UN CERTIFICAT DE COMPÉTENCE

- Préalable scolaire catégorie 1 + carte ASP Construction

EMPLOI

- Âge moyen du mécanicien de machines lourdes (2020) : 42,5 ans
- Âge moyen pour l'ensemble des métiers (2020) : 39,1 ans

	BAS-ST-LAURENT / GASPÉSIE / ÎLES-DE-LA-MADELEINE	ENSEMBLE DU QUÉBEC
Jours bassin ouvert*	Ouvre fréquemment (+ de 24 fois/an)	S.O.
Moyenne des heures du métier*	2018 : 1001 heures Projection 2022** : 1282 heures	2018 : 904 heures 2020 : 824 heures
Nombre de salariés dans la région (apprentis/compagnons)	52	Compagnons : 313 Apprentis : 68
Nombre supplémentaire de personnes pour combler l'offre et la demande dans les prochaines années (2019-2028)**	19	131
Émissions de certificats de compétence en 2019 (diplômés/bassin)	2 diplômés 0 non diplômé	15 diplômés 9 non diplômés

* Référence de janvier 2021 à décembre 2021.

** Données provenant du Rapport de Raymond Chabot Grant Thornton, *Analyse prospective de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction*, 2019.

FORMATION ACADÉMIQUE

	BAS-ST-LAURENT / GASPÉSIE / ÎLES-DE-LA-MADELEINE	ENSEMBLE DU QUÉBEC
Taux d'inscriptions au DEP régional (moyenne 2013-2018)	108 inscriptions	1017 inscriptions
Coordonnées	CFP Pavillon-de-l'Avenir 65, rue Ste Anne, Rivière-du-Loup (Québec)	G5R 1P3 418 862-8204
Estimation des besoins de diplômés	S.O.	30 diplômés

* Reconnaissance des acquis.

CONSTATS RÉGIONAUX

- L'industrie de la construction ainsi que le métier dans la région constituent des aspects à promouvoir auprès des jeunes et des personnes en réorientation de carrière.
- Selon les types travaux, ceux-ci peuvent être réglementés par la Commission de la construction du Québec ou non réglementés. Lorsque les travaux sont non réglementés, les données sur les heures travaillées n'apparaissent pas dans la fiche.
- La moyenne d'heures est affectée par une multitude de facteurs (ex. : rénovation domiciliaire, temps partiel volontaire, début de carrière en milieu d'année, taux de roulement, double certificat de compétence, etc.). À noter que plus de 70 % de la main-d'œuvre font plus de 1200 heures par année rapportées à la Commission de la construction du Québec.
- Mécanicien de machines lourdes : les heures travaillées par le métier ne seront plus comptabilisées par l'industrie puisque le métier est de moins en moins régi par la CCQ. Le besoin sera bien présent, mais hors de notre industrie.

COORDONNÉES DES REPRÉSENTANTS PATRONAUX DU MÉTIER

Association des propriétaires de machinerie lourde du Québec
Mme Annie Roy, directrice générale
T. : 418 650-1877 | C. : annie.roy@apmlq.com

Association de la construction du Québec
Conseillers en relations du travail
T. : 1 866 939-2271 | C. : directionrt@acq.org